Image not found or type unknown

9 braquages à main armées!!!

Par **etoile**, le **10/05/2009** à **02:09**

Bonsoir,

Mon mari est accusé d'avoir commis 9 braquages à main armées dans des cafés , il a reconnu les faits.
Il était armé d'une arme factice , il n'y a pas eu de violence physique envers les victimes.
Il est en détention provisoire depuis presque 5 mois.

Quelle peine encoure t-il environ 5 ans, 10 ans , 15 ans?

Je suis très choqué ,traumatisée et un peu perdu face à tout cela. J'ai peur aidez moi en m'apportant le maximum de renseignement possible SVP ma vie est gachée!!

Merci

Par **jeetendra**, le **10/05/2009** à **09:57**

bonjour, pour votre mari ce sera malheureusement la Cour d'Assise, le vol à main armé ou braquage est un crime, il va avoir besoin d'un bon avocat vu la peine encourue, surtout s'il a un passé judiciaire, courage à vous, bon dimanche

Article 311-8 du Code Pénal version en vigueur au 10 mai 2009, depuis le 1 janvier 2002Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

[fluo]Le vol est puni de vingt ans de réclusion criminelle et de 150000 euros d'amende lorsqu'il est commis soit avec usage ou menace d'une arme, soit par une personne porteuse d'une arme soumise à autorisation ou dont le port est prohibé.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables à l'infraction prévue par le présent article.[/fluo]

Par **habibi33**, le **28/05/2009** à **21:26**

bonjour mon mari a fait 6 braquage a main armée il va passé au assise esce que quelqu'un

peut me dire combien il risque. ou si quelqu'un conait des personne déja condané pour des fait similaires. il es en prison depuis 8 mois. merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés